

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Nicolas Pellet intitulée
« Taux d'intérêts »**

- Le président passe la parole à M. Nicolas Pellet pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gilles Davoine : déclare que la Municipalité souhaite répondre séance tenante à cette interpellation. Il va donc volontiers répondre aux questions posées par M. Nicolas Pellet dans son interpellation.

Combien d'emprunts doivent être renouvelés dans les 12 prochains mois ?

6 emprunts différents doivent être renouvelés entre la fin 2022 et l'année 2023. Pour 2022, il s'agit d'emprunts à court terme à des taux situés à - 0,20, 0,35 et 0,33 %, dont 3 emprunts mentionnés en début de séance dans ses communications, pour un total de CHF 18 Mios. Pour 2023, le total s'élève à CHF 6'445'000.-. Il s'agit d'un emprunt conclu le 31 janvier 2014 pour le collège des Tuillières, au taux de 1,69 %, échéance au 31 janvier 2023, et d'un emprunt conclu le 13 mars 2013 pour l'immeuble Sous les Vignes, au taux de 1,38 %, échéance le 13 mars 2023, conclus tous deux auprès de PostFinance.

Entre 2022 et 2023, la Commune a donc à renouveler ces 6 emprunts d'un total de CHF 24'445'000.-, ce qui représente 29,3 % de ses emprunts globaux qui se montent à l'heure actuelle à CHF 83'445'000.-.

Est-ce que les nouveaux taux annoncés (s'ils sont déjà connus) sont significativement supérieurs aux anciens ?

Il explique qu'il pourrait simplement se contenter de répondre qu'ils ne sont pas connus. Il faut bien comprendre qu'à l'heure actuelle – c'est d'ailleurs toujours le cas – on doit aller assez vite et les taux ne sont valables que sur un laps de temps extrêmement court. Si on ne répond pas dans la journée, les taux du lendemain ne sont pas les mêmes, donc évidemment qu'absolument rien n'est déjà connu pour les prochains renouvellements, dont le premier aura lieu le 20 septembre 2022. C'est certes dans 19 jours, mais évidemment que la Municipalité ne connaît pas, à ce moment précis, le taux qui sera en vigueur ce jour-là et ne peut rien en savoir. S'agissant des taux de réservation, appelés « forward », la Commune en a eu faits à un moment où il y avait des taux négatifs et qu'ils n'étaient pas trop chers. Mais là c'est totalement prohibitif et la Municipalité ne s'amuse donc pas à réserver des taux à l'heure actuelle, c'est beaucoup trop cher. Les taux se négocient toujours au plus proche possible de l'échéance.

Pour donner quand-même quelques éléments de réponse sur les différents taux que la Commune peut avoir, il est vrai que ceux-ci ont augmenté très fortement suite au début de la guerre en Ukraine. Cela s'est ensuite stabilisé et est un peu redescendu durant l'été. À titre informatif, par rapport à la fin de l'année dernière, les taux pratiqués ont augmenté d'un point de pourcentage environ pour un horizon de 10 ans et de 0,7 point de pourcentage pour les durées inférieures à 1 an.

Pour comparaison, le dernier renouvellement avec une échéance longue a été l'emprunt de CHF 4 Mios auprès de la SUVA le 3 juin 2022, pour 8 ans, au taux de 1,33 %, alors que quelques mois plus tôt, soit le 10 décembre 2021, la Municipalité a pu emprunter CHF 5 Mios auprès de l'AXA, pour 20 ans, au taux de 0,69 %.

Comme annoncé en début de séance dans ses communications, le dernier renouvellement avec une durée courte (3 mois) a été négocié à 0,33 % pour un emprunt de CHF 6 Mios auprès de Swissquote le 30 août 2022, contre - 0,30 % en avril-mai 2022 et - 0,20 % le 20 juin 2022.

Quel est à ce jour le montant global des emprunts bancaires de la Commune ?

Comme mentionné précédemment, le montant global des emprunts bancaires et institutionnels de la Commune est de CHF 83'445'000.- au 31 août 2022, soit environ CHF 6'123.- par habitant. Au 31 décembre 2021, la dette se montait à CHF 75'475'000.-.

Il est vrai que l'on a toujours besoin d'emprunts à court terme. Par exemple, la Commune n'a toujours pas reçu l'impôt frontalier, qui représente environ CHF 2 Mios, et n'a aucune idée de quand elle le recevra, c'est compliqué, c'est la France qui dit oui, qui dit non, et cela passe toujours par le Canton. Tant que ces montants de CHF 2 Mios manquent, il y a un moment où la Commune va emprunter à court terme parce qu'elle sait que ce montant va rentrer à un moment ou à un autre. Il est donc vrai que, dans la stratégie de la Municipalité, il y a toujours une obligation d'avoir un peu de souplesse sur certains montants.

Afin de donner aux Conseiller-ère-s une idée de la façon dont la Municipalité diversifie et répartit passablement bien les choses, il donne le montant des emprunts.

Allocation des échéances	Nominal	Poids en % du total
Court terme	CHF 24'445'000.-	29,3 %
Moyen terme	CHF 34'000'000.-	40,7 %
Long terme	CHF 25'000'000.-	30,0 %

Total des emprunts : CHF 83'445'000.-

Taux moyen des emprunts : 0,61 %

Quelle stratégie a été mise en place par la Municipalité en cas d'augmentation importante des taux des emprunts bancaires ?

Comme mentionné dans le préavis municipal n° 31 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023, la remontée des taux d'intérêts constatée en 2022, conjointement au volume accru d'emprunts, conduira forcément à une augmentation des charges financières, après un creux historique atteint en 2020. L'ère des liquidités abondantes et des taux négatifs à court terme semble définitivement révolue.

Par contre, La Municipalité n'a pas d'inquiétude particulière par rapport à cela puisque l'on voit que l'on est plutôt dans un retour à la normale. Actuellement, on est encore dans des taux d'intérêts qui restent extrêmement raisonnables. Comme déjà dit, quand la Commune emprunte à 1,33 % ou même à 1,6 % sur le long terme et puis après à 0,3 ou 0,4 % sur le court terme, cela revient finalement à ce qui était un peu la norme. Lorsqu'elle emprunte à court terme à 0,33 %, cela reste en-dessous de son taux moyen d'endettement, qui est à l'heure actuelle à 0,61 %. En 2023, la Commune devrait certainement conserver un taux largement inférieur à 1,5 %.

Il est clair que la stratégie reste de pouvoir profiter des différentes fenêtres. Lors de la dernière séance, M. Yves Froidevaux avait fait une remarque en disant que la Municipalité avait encore renouvelé un emprunt à court terme et qu'elle devrait peut-être se méfier. Comme déjà dit, la Municipalité a une stratégie à court terme parce qu'elle a besoin de cette souplesse et de liquidités. Les emprunts à moyen terme représentent environ 40 %, ceux à long terme représentent 30 %, donc la Municipalité se diversifie. Il est clair qu'actuellement la Municipalité avait emprunté du court terme dans la mesure où les différentes données disponibles indiquent qu'effectivement il y a eu une hausse rapide sur le début 2022 avec la guerre en Ukraine, puis un tassement et vraisemblablement une baisse au niveau du moyen terme et du long terme sur la fin de l'année. Pour l'instant, la Municipalité préfère rester avec du court terme qui reste dans des taux très raisonnables et en-dessous du 0,61 % que la Commune a sur l'ensemble de ses taux, de manière à effectivement peut-être consolider un peu plus sur du long terme si la Municipalité constate que, en fin d'année et alors qu'elle a passablement de courts termes qui lui permettent régulièrement justement de pouvoir voir quelle est la situation au niveau du moyen

et long termes, les taux d'intérêts redescendent et se tassent un peu. Voilà la stratégie appliquée de manière générale au sein de la Municipalité.

Il espère avoir ainsi été le plus complet possible et répond évidemment à toute question complémentaire.

- Le président demande à M. Nicolas Pellet s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante.
- M. Nicolas Pellet : remercie la Municipalité pour cette réponse très bien détaillée qui lui convient parfaitement.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.